M. Maxime Lecomte A SEDAN

Le « Petit Ardennais » s'exprime ainsi au sujet d'une conférence que M. Maxime Lecomte est allé faire à Sedan :

Très belle et très intéressante conférence que celle faite par M. Maxime Lecomte. Ce succès, nous l'avions prévu et il justifie nos espérances : environ dix-huit cents auditeurs occupaient toutes les places disponibles.

M. Charpentier, président cette conférence qui fut un grand succès pour le parti républicain.

Après avoir remercié en quelques mots M. le Maire des paroles aimables qu'il prononça à son adresse, M. Maxime Lecomte commence sa conférence sur « l'Eglise et le loi de séparation ».

Ce sujet, l'honorable sénateur du Nord le connaît à fond, puisqu'il fut, en le fait, rapporteur au Sénat. Dès le début, il démontre avec netteté et précision ce qu'est cette loi.

Causeur charmant et sympathique, M. Lecomte sait s'attirer, dès qu'il est prononcé quelques phrases, la bienveillance de tous les républicains. Sous les petits jeunes gens du Patronage Saint-Joseph ou autres groupes cléricaux, flanqués de leurs chefs de file, s'amusent de temps à autre à l'interrompre. L'orateur ne s'en émeut pas autrement et continue, après avoir cingler d'un mot haute, d'une réparlie brève... et causique les importuns.

Il prouve que les clériceux qui critiquent les catholiques durèrent bénéficié des nombreux avantages dont ils n'ont pas cru devoir profiter, du fait au moins de cacheter, et cela par la faute d'un étranger, leur chef, le pape qui, en la circonstance, s'est montré intransigeant, écoutant les conseils que lui donnaient certains politiciens qui ont le but dicté de déchaîner la guerre religieuse afin de profiter des troubles qu'elle causerait dans le pays et profiter des troubles qu'elle causerait pour renverser la République française.

M. Lecomte démontre les avantages dont les catholiques auraient bénéficié s'ils avaient tondu des cultuelles que le pape, mal inspiré, n'a cru devoir interdire. L'abbé Lemire, député, dont l'orateur vante l'esprit clairvoyant, a accepté, lui, et a voté la loi ; mais en monseigneur Grousset (ainsi l'appelait par erreur le monseigneur Montagnini) l'a contrarié ; celui-ci semble avoir joué un assez grand rôle à Rome. Les papiers montrent qu'il donna des preuves de fréchemment de complaisance de la part de certains politiciens amis des Jésuites.

Enfin cette loi, réclamée depuis tant d'années par vous républicains, est votée : elle est appliquée. Peut-être par la suite pourra-t-elle être amendée.

Ce qu'il voulu cette loi, c'est la liberté pour tous les citoyens français de pratiquer la religion qui leur plaît et même de n'en pratiquer aucune. Il ne peut plus y avoir une religion d'Etat. Ceci pourquoi le Concordat a été abrogé dans un sens très large et très avantageux plutôt pour les catholiques.

L'orateur démontre alors avec clarté ce qu'il avance et termine en félicitant le Parti républicain d'avoir pu, malgré les efforts des réactions coalisées, faire triompher cette loi de justice.

Le discours de M. Lecomte fut interrompu à de nombreuses reprises par de chaleureux applaudissements de tous les républicains.

Après l'honorable sénateur du Nord, la parole fut donnée à M. Féline — un inconnu à Sedan — un des orateurs habituels nous offrant, de l'Action libérale, qui critique la loi de séparation, la franc-maçonnerie, les radicaux et les socialistes. Ses arguments ne présentent pas grande valeur et M. Maxime Lecomte, qui répondait, n'eut pas de peine à les réfuter, signalant par ci par là des erreurs « voulues sans doute » et des contradictions flagrantes.

Le deuxième contradicteur était M. Pontbière. Même thèse, mêmes raconteurs. La loi de séparation est injuste. Le bien de l'Eglise a été pris et ce sont les francs-maçons, les radicaux, etc., qui sont les auteurs de ce qu'arrive au clergé, et aux congrégations. Le sujet est connu, il n'intéresse pas.

C'est ce que M. Maxime Lecomte répond en souriant à son contradicteur. Il n'insistera pas du-mais qu'il y a lieu de poursuivre la discussion, en tant qu'application des articles du code pénal ordinaire, relativement aux tentatives de trahison, et de renvoyer les accusés devant les assises, et ils concluent à l'incompétence du tribunal.

Celui-ci se déclare compétent. Alors les cinq avocats annoncent que les inculpés font défaut; les avocats se retirent et les inculpés sont renoncés en prison. L'audience continuera demain et le jugement sera rendu par défaut.

A HEM
Au tissage Bétremieux

Un industriel s'est rendu chez MM. Bétremieux, dans le but d'obtenir que ces Messieurs reviennent sur leur décision.

MM. Bétremieux ont répondu qu'ils avaient fait connaître à M. le Préfet du Nord leur détermination de fermer leur tissage mécanique et que cette détermination était irrévocable.

On a affiché au tissage d'Hem l'avis suivant : « Nous avons le regret de devoir annoncer à notre personnel du tissage mécanique, qu'à partir du 30 mars prochain, nous ne pourrons plus l'employer. Signé : Bétremieux. » Cet avis concerne les quelques personnes encore occupées en ce moment dans l'établissement, exception faite pour les ouvrières de la préparation.

DANS L'ARMEE

Casernier. — Le casernier de 2e classe Daubégny, à Lille, est désigné pour être employé dans la direction du génie de Clermont-Ferrand.

Ecole de Montreuil. — Le capitaine Desplats, du 1er régiment de zouaves, instructeur à l'Ecole militaire d'infanterie, est nommé commandant en second, faisant fonction de major à l'Ecole préparatoire de Montreuil, en remplacement de capitaine Cornette, mis à la retraite.

Ecole Saint-Maixent. — Liste de sortie des élèves de l'Ecole militaire de Saint-Maixent :

1er, Nachin, 127 ; 11e, Vinson, 8e ; 23e, Seguin, 149e ; 30e, Levasseur, 79e ; 56e, Vanecke, 29e.

Carnet du Lecteur

FIANÇAILLES

A Lens. — On nous annonce les fiançailles de M. Raoul d'Auzon, ingénieur en chef des mines de Drocourt, avec mademoiselle Marie Dubrulle.

Dernière Heure

LES ESPIONS DE MARSEILLE

Vif incident

Toulon, 9 mars.

Durant la huis clos les défenseurs soulèvent un incident. Ils disent que l'inculpation et l'interrogatoire font état de ce que les accusés auraient essayé de vendre à un agent étranger des plans secrets et qu'il auraient abusé le quartier-maître Crépy en activité de service, et tenté de soudoyer le quartier-maître Baude, également en activité de service, dans ces conditions, il est sur l'espionnage n'est pas seulement applicable, mais qu'il y a lieu de poursuivre la discussion, en tant qu'application des articles du code pénal ordinaire, relativement aux tentatives de trahison, et de renvoyer les accusés devant les assises, et ils concluent à l'incompétence du tribunal.

Celui-ci se déclare compétent. Alors les cinq avocats annoncent que les inculpés font défaut; les avocats se retirent et les inculpés sont renoncés en prison. L'audience continuera demain et le jugement sera rendu par défaut.

NAUFRAGE D'UN GRAND VAPEUR

Londres, 6 mars.

Un grand vapeur naufragé est signalé à trois milles au large de Calais. Des remorqueurs sont partis de Douvres au secours de ce navire, de nationalité encore inconnue.

Petites Nouvelles de la Nuit

PARIS

— Le Président de la République a reçu hier le roi d'Angleterre avec le cérémonial ordinaire et lui a ensuite rendu sa visite à l'ambassade d'Angleterre. Le roi a reçu à déjeuner M. Clémenceau et notre ministre des Affaires étrangères.

— M. Clémenceau vient d'adresser au président de la commission sénatoriale des retraites ouvrières une lettre pour lui déclarer que la Chambre ayant terminé la discussion de l'interpellation sur les retraites ouvrières, le Gouvernement se tient à la disposition de la commission dont il désirerait être entendu mercredi.

— M. Briand vient d'adresser aux procureurs généraux une circulaire essayant les demandes d'assistance judiciaire et dans lesquelles il les prie de se conformer à la loi du 16 juillet 1907.

— M. Barthou, ministre des Travaux publics, se trouvait dans un taxiauto qui se jeta contre un réverbère du Rond-Point des Champs-Elysées. Le taxiauto qui porte des contusions graves heureusement légères, qui rentre à son domicile après avoir été soigné dans une pharmacie.

— Hue Jonquoy, après une querelle de famille, un jeune homme de 20 ans, a tué son beau-père d'un coup de revolver. Le meurtrier qui s'est constitué prisonnier, a déclaré qu'il avait défendu sa mère qui courait un danger de mort.

— Rue Lancret, un ouvrier tapissier, âgé de 22 ans, qui vivait avec une femme de chambre plus âgée que lui, a tué cette femme d'un coup de couteau au cours d'une dispute motivée par la jalousie ; il a ensuite tiré une balle dans la poitrine ; son état est désespéré.

— Le général Lyautey sera reçu dimanche par le président de Cotard ; il partira lundi pour Tanger. M. Regnault, ministre de France à Tanger, doit partir aujourd'hui.

FRANCE

— Le Syndicat des instituteurs de Maine-et-Loire se réunira dimanche pour protester contre le projet du gouvernement concernant le statut des fonctionnaires. La réunion aura lieu à la Bourse du Travail. M. Nègre prendra la parole.

— L'abbé Vivarais, curé d'Agonces (Allier) prononçait un sermon en chaire, quand il s'affaissa. L'on pense qu'il a succombé à une rupture de vaisseau. Le décès a eu lieu.

— Près de Villefranche-sur-Saône, un drame de famille vient de se dérouler. Mme Gaudry, qui vivait en mauvais intelligence avec son mari, s'est jetée à l'eau entraînant avec elle dans la mort un de ses quatre enfants.

— A Remiremont, une tempête de neige s'est abattue avec une violence telle sur la région, que la plupart des lignes téléphoniques sont rompues. Les communications sont très difficiles. La grêle atteint par certains endroits de cinquante à soixante-dix centimètres.

ETRANGER

— Un incendie a détruit 400 maisons du village de Nodasoy, près de Tokio. Les dégâts sont évalués à douze millions et demi.

— C'est mardi prochain que le roi d'Espagne doit visiter Barcelone ; ce voyage au pays des bombes inquiète fortement l'entourage du roi.

— La Municipalité de Rome ayant fixé le prix du pain ordinaire à 36 centimes le kilogramme, les boulangers, trouvant ce prix peu rémunérateur, ont fermé pour protester leurs boutiques. La population, forcée de dépourvu, a dû payer le pain, acheté en plein vent, 60, 70 centimes et même un franc le kilo.

— A Gorchakoff, près de Moscou, la police spéciale a fait feu sur un cortège de noces. Plusieurs personnes furent tuées et d'autres blessées. Une violente panique s'ensuivit. On ignore les motifs d'une telle agression de la part de la police, qui ne rencontra aucune résistance.

BOURSE DE BRUXELLES

Bruxelles, 6 mars.

Obligations. — Bruxelles 1902 102,... — Bruxelles 1905 99,75 — Anvers 1887 100,... — Anvers 1893 98,... — Gand 1905 98,...

Charbonnages. — Aiseline 805,... — Berwinnes ... — Bois d'Avroy 1020,... — Charbonnages Belges 500,... — Chevalière 1740,... — Concession Nord 1000,... — Fontaine-l'Evêque 2100,... — Hamm-sur-Sambre 720,... — Horne Wasmes ..... — Houillères Unies 307,... — La Haye 1010,... — Marcinelle 2250,... — Mons 1000,... — Nord Charleroi 352,... — Pâtures ..... — Produits au Flénu ..... — Réunis de Charleroi 1935,... — Gouffre 1002,... — Trieu-Kaisis 1025,... — Horlos 1005,...

Aciéries. — Cockerill 1050,... — Ougrée 1120,... — Providence 1000,... — Sarr-bruck 3712,...

Zinc. — Asturienne des Mines ..... — Zinc de Silésie 1015,...

Pour vos Commandes DE

Factures	Journaux
Circulaires	Brochures
Mandats	Prix courant
Programmes	Registres
Affiches	Prospectus

AVIS DE NAISSANCE ET DE MARIAGE etc... etc...

adressez-vous à l'Imprimerie du PROGRÈS DU NORD

27, Rue de Béthune, LILLE

Lettres mortuaires exécutées à l'INSTANTANÉ CHATOUT dans le PROGRÈS DU NORD

LILLE

Le Monument André

Liste de souscription N° 53

MM Anonyme, 1 fr. — Anonyme, 1 fr. — Anonyme, 1 fr. — Anonyme, 1 fr. — Anonyme, 1 fr. — Pollet, cultivateur, 0,50 — Mlle Meta, couleurs, 0,50 — Delebecq, Agence, 1 fr. — Anonyme, 5 fr. — P. Corset, syndic de faillites, 2 fr. — Glorian, ferblantier, 1 fr. — Bracquart, tailleur, 1 fr. — G. Vandaele, comptable, 1 fr. — Anonyme, 1 fr. — A. Levieux, employé, 2 fr. — Anonyme, 1 fr. — Meunier, négociant en charbons, 1 fr. — Jules Cousin, estaminet, 1 fr. — Souscriptions diverses de 25 et 50 c., 2 fr. — Delcfire, cabaretier, 0,50 — Cordonnier, vins et spiritueux, 1 fr. — Anonyme, boucher, 1 fr — Plaitte, voyageur, 1 fr — Baerez, menuisier, 2 fr. — Cocheteux-Welcomme, négociant, 2 fr. — Edouard Mahé, clerc d'avoué, 1 fr. — V. Coutenier, rentier, 1 fr. — Souscriptions à 50 c., 3 fr. — Souscriptions de 25 à 50 c., 7,75 — Deres, 1 fr. — Sontenaire, 1 fr. — Debecker, 1 fr. — Dupont, 1 fr. 50 — Delaux, 2 fr. — H. Coutenier, 1 fr. — Dutrieux, 0,50 — Goudin, 0,50 — Pichont, 0,50 — Lievin, 0,50 — Capelle, 0,50 — Marionneau, 0,50 — Bourgeois, 0,50 — Bonnier, 0,50 — Vangrevenynge, 0,50 — Anonyme, 1 fr 50 — La Société des Anciens Militaires de l'armée de mer et colonniale, 5 fr. — Caliant, 2 fr. — Pourrez, 2 fr. — Meurin, 1 fr. — Pocquet, 2 fr. — Hourdequin, 1 fr. — Leignel, 1 fr. — Thiémont, cafetier, 1 fr. — Rougée et Vincent, 2 fr. — Pruvost, 0,50 — Pauriche, 0,50 — Teffri, 0,50 —Dehennel, 0,50— Blaise, 0,50 — Leignel, 0,50 — Liégeon, 0,50 — Paurrez, 0,50 — Pagny, 1 fr. — Illiaille, 0,50 — Boule, 0,50 — Bouchez frères, 0,50 — Léon, 0,25. — Total : 88 fr. 50.

Total des précédentes listes : 8312 fr. 90.

Total à ce jour : 8401 fr. 40.

Les souscriptions sont reçues au secrétariat, 32, rue Basse, et à la caisse du Fimprimerie Danel, 93, rue Nationale.

EXPOSITION DE BEURRES

Une foule nombreuse n'a cessé de stationner, hier soir, devant l'étalage du nouveau magasin de *beurres et œufs*, installé 16, rue de Béthune, par « l'Union Laitière », qui compte déjà un établissement similaire, 18, rue de Paris.

La nouvelle installation, très luxueuse et d'un goût tout à fait particulier a, pendant plusieurs heures, attiré l'attention et fait l'admiration des promeneurs.

VOLEURS DE MÉTAUX

Cambrioleurs de Lille et des environs. — Quatre arrestations. — Plus de 30,000 francs de vols.

Lille, et surtout les communes environnantes, vont être enfin débarrassées des cambrioleurs qui, depuis plus d'un an, dévalisent les fabriques, et tous les établissements où les métaux abondent. La police de sûreté lilloise vient en effet de mettre la main sur quatre malfaiteurs inculpés de nombreux vols de cuivre.

Les habitants de Canteleu, de Lambersart et de Lomme, où les métaux étaient beaucoup plus nombreux, par suite de l'insuffisance de la police, seront certainement très heureux de ce beau coup de filet.

Le Gernier vol que la bande commit est celui de la retorderie Loyer, rue Frémaux, à Lomme. Si ce n'est pas le dernier méfait qu'on puisse mettre à l'actif des malfaiteurs c'est en tout cas celui ci qui amena la découverte des coupables.

Samedi dernier, dans la matinée, le contremaître de cet établissement passait une inspection des ateliers, quand il constata que le plafond d'un magasin de l'usine était percé. Croyant à un mauvais état de la nochère il se munit d'une échelle et monta sur le toit.

Quelle ne fut pas sa stupéfaction de voir la toiture complètement dépouvrue de sa couverture de zinc pesant plus de deux cents kilos.

Le contremaître fit aussitôt une rapide enquête et apprit qu'un habitant du quartier avait vu le mercredi précédent, vers quatre heures du matin, deux hommes traînant une ballouteuse lourdement chargée.

En hâte les deux inconnus se dirigeaient vers Lille. Intrigué par leurs allures, ce voisin les avait suivis et vu pénétrer chez un commerçant, Jules Baes, demeurant rue des Stations, 109.

Sans-gêne elle s'en doutait, le personne qui s'était attachée à leurs pas avait découvert le chef de la bande.

Muni de ces renseignements, le contremaître en informa la gendarmerie qui, à son tour, prévint M. Guyot, chef de la sûreté.

Très heureux de cette découverte, M. Guyot se rendit immédiatement rue des Stations, à l'adresse du commerçant.

Baes, à l'arrivée du chef de la sûreté, rangeait sur une bicyclette pour les emporter des tuyaux de plomb et des robinets de cuivre.

— Mais, s'écria M. Guyot, on m'avait pourtant affirmé que vous aviez cessé votre métier !

— En effet, répliqua Baes, mais cependant je « bricole » un peu.

Cette déclaration et le ton sur lequel il l'avait faite disaient suffisamment à quel job métier le brocanteur se livrait. M. Guyot crut bon de ne pas le laisser échapper. Baes fut emmené au poste de la sûreté.

Interrogé, le chef des cambrioleurs de voulut rien entendre.

— Vous ne saurez rien, déclara-t-il, et ce n'est pas la peine d'insister.

On eut beau se montrer très aimable envers lui, Baes s'obstina à ne pas avouer.

Il avait compté sans l'habileté de M. Guyot, qui fit venir à son bureau, l'amie du brocanteur, Stéphanie Piéters, âgée de 28 ans.

Crainte ou naïveté, Stéphanie, qui affirme ne connaître Baes que depuis trois semaines, déclara que le matin même où son compagnon avait été arrêté, deux individus s'étaient présentés pour « écouler » du zinc et du plomb qu'ils avaient dérobés à Loos, dans une maison en construction, située rue de Londres, derrière le Calvaire.

Les voleurs, ajoutait-elle, devaient revenir dans l'après-midi ou le lendmain matin toucher le prix du butin.

M. Guyot fit aussitôt établir une souricière, et vendredi matin, les agents Sonneville et Wervquin procédèrent à l'arrestation d'un de ces malfaiteurs. C'était Léon Lagillier, 25 ans, d'exploiteur, demeurant rue du Faubourg-des-Postes, 56.

Son camarade, manifeste fois condamné et relégable, ayant sans doute flairé le piège, s'était abstenu de paraître.

Cependant, le chef de la sûreté continuait, dans son bureau, à poursuivre l'interrogatoire de Stéphanie Piéters.

— Ce n'est pas la seule fois, ajoutait M. Guyot, que votre ami et moi nous avons vus. Deux fois, deux individus sont venus chez vous, il y a une dizaine de jours, apporter du zinc dérobé à Lomme.

L'amie du brocanteur continuant ses aveux, déclarait alors, sans pouvoir donner plus d'explications, que le fils de la mère Collette était, en effet, venu lui rendre visite, accompagné d'un de ses camarades.

Le fils de la mère Collette n'était autre qu'Henri Dauchelle, 25 ans, ringueur à Canteleu, pavé du Marais. Son arrestation fut aussitôt opérée. Elle fut bientôt suivie de celle de son complice, Cyrille Vandame, né à Lille, 27 ans, marchand de sable, rue François-Verly, 35 à Canteleu.

Connus à un interrogatoire serré, les malandrins reconnaissent avoir dévalisé une fabrique actuellement abandonnée et appartenant à M. Liétard. Ils y enlevèrent 175 kil. de zinc pour lesquels ils touchèrent 47 fr.

Après avoir entendu les quatre inculpés, M. Guyot a procédé dans leur domicile à de minutieuses perquisitions. Ces inspections, à l'exception de celle faite chez Baes, n'ont donné aucun résultat. Celle de Lagillier, d'ailleurs, les cambrioleurs aussitôt après avoir commis leurs méfaits transportaient en effet le produit de leur larcin chez le brocanteur de la rue des Stations qui, lui-même, les conduisait quelques jours après chez un de ses anciens patrons, M. B., marbrerie rue du Faubourg-de-Roubaix.

Les livres de ce négociant, régulièrement tenus, peuvent attester que Baes savait faire son métier avec une rare habileté et connaissait parfaitement la façon de déjouer les recherches de la police. On a en effet trouvé sur les registres de M. B., que Baes livrait régulièrement, depuis le mois de février 1907, deux cents kilos de ferraille par jour. Il reçut de M. B., qui ignorait vraisemblablement le trafic de son ancien ouvrier, une somme de 8000 francs.

Ce chiffre paraît même inférieur à la vérité et si on en rapporte aux nombreux vols commis et aux métaux de prix qui furent enlevés au cours des cambriolages, on peut affirmer que le produit des métaux dépasse 30.000 francs.

Le Parquet continue activement ses recherches et espère découvrir encore quelques complices de la bande.

Stéphanie Lieters, qui paraît être de bonne foi, a été laissée en liberté. Il semble même qu'elle ne sera pas inquiétée.

SAVON LUMINOL Blanchisseur de toilet Victor VAISSIER

PAUVRE PETITE

Hier soir vers 10 heures, dans un café de la rue de Béthune, une mignonnette petite fillette, si timidement demandait appui à la charité des personnes présentes. Interrogée, elle expliqua que son père, maçon, avait cessé son travail, bien que valide, estimant qu'il était moins fatigant de se reposer et d'envoyer son enfant mendier. C'est ainsi que la pauvre petite, comme ses frères et sœurs, parcourait les cafés de la ville pour demander l'aumône. « Je devais être rentrée à la maison à 8 h. ½, dit-elle tristement, et je voyage encore c'est parce que je dois rapporter vingt sous si je veux éviter d'être battue, or je n'ai encore ramassé que soixante centimes ». Les consommateurs, pris de pitié, remirent à la pauvre enfant les quarante centimes qui lui manquaient et la petite mendiante s'en alla ravie de pouvoir indiquer que son père habitait à Canteleu.

Nous signalons le fait pour que cette pauvre enfant soit protégée contre l'exploitation dont elle est l'objet et la pâri de ses parents qui peut-être valides et qui, par suite, pourraient par leur travail subvenir aux besoins de leur famille.

Du lundi 9 au samedi 14, aux Galeries Lilloises : Réclame d'articles de ménage et de faïence-verrerie à des prix exceptionnels. 6-7m.—45904

VOLEUSE CONFONDUE

Vers quatre heures et demie, vendredi, Mlle Frémeaux, domicilée à Saint-André, rue de Lille, laissait tomber son porte-monnaie en face du café Jean, rue Faidherbe. Une gamine, courant après elle, l'avertit de ce malheur et lui désigna une vieille femme qui avait ramassé la bourse et son contenu : 15 francs. Mlle Frémeaux vint réclamer aussitôt son bien, mais la vieille jura qu'elle n'avait trouvé. La gamine, toujours très affirmative ; Mlle Frémeaux n'hésita pas à requérir un agent qui amena tout le monde au poste du 2e arrondissement. Plus que jamais, une fois là, la vieille femme affirma son honnêteté. Le brigadier montra le chemin du bureau du commissaire et la petite troupe s'engouffra dans l'escalier. Mais en route, on entendit soudain un joyeux cliquetis : la vieille honnête dame venait de jeter son larcin dans un coin. Prise sur le fait et confondue, elle n'en a pas moins continué ses dénégations. Elle a été arrêtée. Cette personne tenace se nomme Léonie Hayau, 46 ans, et demeure à Sainghin-en-Weppes. Elle était venue à Lille pour voir sa fille dont elle est d'ailleurs incapable de fournir l'adresse.

On cambriole, rue Rue-de-Wattel

Arrestation de cambrioleurs

On se souvient de le triple cambriolage dans l'usine Lemaire, rue Rue-de-Wattel, qui remonta chez et mercredi matin. Pendant qu'à la fabrique, le Mardi-Gras, des malfaiteurs avaient dévalisé ses maisons. Bijoux, argent, reconnaissances de Mont-de-Piété avaient formé un véritable butin évalué par la victime, 6.000 francs.

M. Jénot, commissaire de la section, qui s'était occupé de la première affaire, a procédé, vendredi, à l'arrestation de l'auteur présumé du cambriolage, un nommé Louis Charbe, 25 ans, mécanicien-chauffeur, domicilié chez parents, 15, rue Saint-Nicaise. C'est aux renseignements de la sûreté Bethand et Bécard, guidés par les indications du commissaire que revient l'honneur de cette capture.

Les charges les plus graves pèsent sur le jeune chauffeur.

Une enfant de douze ans, Fernande Carsham, qui habite 6 rue Baudelaire, fut le témoin inconscient des préparatifs du mauvais coup. Ses parents s'étant absentés vers onze heures, elle se trouvait, en les allant dans, sur le seuil de la maison, en compagnie d'une petite amie de neuf ans, Emilienne Saingier. Elle vit trois hommes, aux allures de pardessus relevés, aux reboids de chapeaux feutre, qui passèrent et remontèrent l'établissement. Après un court conciliabule, deux de ces étrangers pénétrèrent dans l'usine tandis que deux autres restaient dans la rue. Ceux-ci, pendant que leurs complices allaient et venaient, jetaient un regard par le trou de la serrure de l'estaminet et revint parler aux gamines qui se rendirent à deux, une seconde fois, à l'estaminet. Là, ce moment, les parents de Fernande Carsham revinrent et rentrèrent les enfants en firent autant.

Le signalement de l'un des quatre cambrioleurs fut donné à la serrure de l'estaminet correspondant exactement à l'allure de Louis Charbe. Celui-ci fut présenté à l'enfant, qui reconnaît le fait le jour du cambriolage. Fernande Carsham le reconnut formellement.

Cette confrontation est décisive. Ne le prétait-elle pas, qu'une autre charge suffirait à confondre le voleur. M. Jénot avait retrouvé une clef dans une serrure de l'estaminet. L'idée fut vite d'essayer sur les portes de la maison de M. Courbe. Or, au moment où il se livrait à cette opération, M. Courbe survint. Le brave homme déclara que cette clef fonctionnait parfaitement chez lui, pour ce le simple raison qu'elle lui appartenait. Louis Courbe ne fut pas de cet avis. Il prétendit qu'il avait perdu cette clef, il y a longtemps, et qu'il n'avait tout cet objet dans les mains.

Ajoutons à titre documentaire que Louis Courbe connaissait fort bien la disposition des lieux qu'il cambriola, ayant été précédemment employé dans cet établissement.

M. Jénot, malgré ses dénégations, a cependant l'inculpé au parquet.

Les recherches les plus actives continuent dans le but de retrouver les complices.

SOCIÉTÉS UNIVERSITAIRES DE LILLE

Nous rappelons à nous lecteurs que s'ouvrira demain, à 8 heures ½ du soir, à la Société industrielle, un cours, libre, sous la double patronage de la Société des Amis de l'Université et de la Société d'Extension Universitaire, la deuxième conférence du jeudi. Le jours-et-en Hommage du poète Auguste Angellier.

La conférence sera faite par M. Legouis, professeur à la Sorbonne, et des poèmes de Lucien Guillemin conféreront [illegible]

CONCOURS DE CARNAVAL

3000 francs de prime, médailles et diplômes, tel est rappelé que les inscriptions pour le concours carnavalesque de la Ri-Carême, [illegible] le Mardi-Gras, [illegible] dimanche prochain 8 mars, au bureau des fêtes de la Mairie (entrée par la [illegible]) de 2 heures à 6 heures et le dimanche de 9 heures à 12 heures et à 2 heures. Les inscriptions seront reçues par correspondance, dans ce cas envoyer nom de [illegible] que le cachet de la poste faisant foi.

Les auteurs des chansons parues sont invités à faire chanter leurs chansons, par une personne qu'ils auront choisie, dans les cafés-chantants [illegible] Ville mardi prochain 10 mars, à 8 heures du soir.

ECOLE DES BEAUX-ARTS

A la suite d'une visite de Monsieur de l'Institut des Beaux-Arts de Lille, on [illegible] de nouvelles [illegible] de Monsieur [illegible] : deux vitraux sur Fort japonais, des fragments de poterie rouge romaine, provenant de fouilles faites à Vichy, et des dalles antiques trouvées en Egypte, par M. Guyot.

THÉ CHAMBARD

LE BRILLANTINE DU THÉ 3564

DON AUX POMPIERS

M. Rovin, commandant le bataillon des sapeurs-pompiers de Lille, a reçu de M. Ernest Fontie Rose, 19, boulevard Vauban, la somme de vingt francs destinée à être versé à la Caisse des malades du bataillon.

ACTE DE PROBITÉ

Une montre perdue par Mlle [illegible] Fernand, le mardi gras, rue Faidherbe, a été trouvée par un ouvrier, M. Auguste Vantaire, rue des [illegible], 4 [illegible] Mlle Fernand, qui a reconnu [illegible] la montre « Maison Lemon ». Il l'a rapportée ensuite à ce magasin, 17, rue Faidherbe, [illegible] en récompense que [illegible]

Sanglante Richesse

PAR

GEORGES SPITZMULLER

Philippe descendit les degrés du hall pour se porter au-devant de lui.

— Que voulez-vous ? fit le père de Solange d'une voix sourde.

Philippe s'étonna de cet accueil qu'il ne pouvait comprendre.

— Monsieur... fit-il

Mais M. Charbillier se remettait. Il l'interrompit :

— Vous n'êtes pas encore parti à Alger ?

— Pardon... j'en reviens. Et me voici précisément pour lui de vous expliquer... Mais vous vous remettez encore ..

— Dites, dites vite ...

— Monsieur, la fatalité qui nous avait séparés vient de nous rendre notre fortune... Les [illegible] qui m'avaient fait accepter avec [illegible] ne [illegible] plus. Je puis à présent reprendre mes études... Je consacrer à ma mère, à ma sœur.

— Qui vous a remis en possession de votre bien ?

— M. Tabbé Bernier.

Au nom de cet ecclésiastique, M. Charbillier, une soudaine altération dans la voix.

— Nous l'ignorons, monsieur, et nous l'ignorerons sans doute toujours... Le coupable, celui qui a pris la vie de votre père bienaimé, a eu, repenti, nous a dit le curé de la Madeleine, et il a essayé de réparer son crime.

— Ah ! fit simplement l'ancien notaire, pendant que son cœur se sentait dégagé d'une oppression...

Il pensait à sa confession... à la promesse de l'abbé Bernier.

Le vénérable prêtre avait tenu parole.

Il avait garde le secret.

Du fond du coeur, le père de Solange lui en vouait une gratitude infinie.

Et il regarda le jeune homme avec des yeux moins craintifs.

— Alors, interrogea-t-il, vous restez à Paris ?

— Oui. Entre ma mère et ma sœur, dont l'absence me peserait cruellement et que je ne voyais pas sans appréhension s'expatrier.

— Vous êtes heureux, monsieur... Moi, je suis seul !... Tout seul... Rien ne m'attache plus à la terre... Rien !...

Et il montra, d'un geste désolé, le monument de marbre érigé à la mémoire de Solange.

De nouveau, Philippe fut étreint par un [illegible] de miséricorde devant cet homme [illegible] qui, sans doute, pour charmante où [illegible] sauvait pas de l'infortune [illegible].

— Adieu, monsieur !... dit-il. Merci de la bonne [illegible] que vous avez eue pour moi.

— Adieu !...

Philippe salua et quitta M. Charbillier.

A peine avait-il fait quelques pas, qu'à son oreille arriva le bruit d'un corps tombant dans l'eau.

Le jeune homme s'arrêta...

Qui, en se détal, dans un clapotis d'ondes frolées...

La frère de Geneviève accourt. M. Charbillier vient de se jeter dans le bassin... La chagrin, le remords, les émotions multiples ont [illegible] son esprit. Le père de Solange a voulu se suicider.

Philippe n'hésite pas. Il s'élance dans le bassin. L'eau a plus de deux mètres de profondeur, et déjà M. Charbillier, épuisé par ses efforts, va disparaître... Il défaille.

Mais rapide et fort, Philippe le saisit, l'attire à la surface, le ramène sur le bord.

Il était temps !... Quelques secondes encore, et il n'aurait retiré qu'un cadavre.

Le fils du général remit M. Charbillier aux mains des serviteurs accourus. Mais la main crispée du père de Solange s'est attachée à son bras.

Il ne peut se dégager de l'étreinte.

Etendu sur la pelouse, l'ancien notaire reprend enfin ses sens. Son premier regard est pour son sauveur ... Et ce regard s'emplit d'épouvante.

Et ces mots s'échappent, sourdement de la gorge contractée :

— Lui !... Lui !... Le fils de ma victime !... C'est lui qui m'a sauvé !...

Philippe ne comprend qu'à peine, mais il reste pro[illegible] bouleversé.

Il s'enfuit, égaré, de la somptueuse demeure... Elle lui paraît maudite.

Cette maison du deuil et de la désolation serait-elle donc aussi la maison du crime ?

XXIX

La Chambre n° 17

Ceci se passait la semaine suivante.

Le jour commençait à naître, dans une rougeur de ciel de septembre.

Le boulevard de Clichy s'animait, à cette heure-là — heure du travail terminé, des travaux qui se forment, heure charmante où [illegible] rentre chez soi, en famille, la journée finie.

Omnibus et tramways étaient bondés. Le trottoir et la chaussée se silhouettaient de piétons.

Dans tout ce mouvement de gaîté, de joie de vivre, un homme longeait les maisons du boulevard, côté des numéros impairs.

C'est, homme, à la barbe grise hirsute, à la démarche traînante, à la mine défarillée, avançait lentement, avec une sorte d'hésitation.

Il avait rabattu ses casquette sur ses yeux, pour dissimuler son visage.

Il finit par s'arrêter devant un mastroquet dont il regarda un certain temps par la vitrine, les clients en train d'absorber leurs consommation.

— Les chanegards ! murmura-t-il... Voyons, est-ce que j'aurais la veine de retrouver quelque monnaie dans ma profonde ?. Retournons les doublures. Eh ! je sens quelque chose... Voyons..! Un décime, ô bonheur !..

Son regard brilla, sa taille se redressa soudain. Quelque chose se transforma en ce homme. Et tredoublant, d'un pas allègre, et alerte, il franchit décidément la porte du débit.

— Garçon ! commanda-t-il d'une voix grasseyante. Un...

Il s'arrête. A la table voisine, il venait de voir un « client » affalé, vautré sur la banquette. Sa coiffure était tombée laissant voir ses cheveux en désordre. L'ex-sourd ronflement s'échappait de sa bouche aux lèvres pendantes. A côté de l'ivrogne, une chopine d'alcool, presque vide.

Le nouveau consommateur eut pour le buveur un regard empreint de pitié et de réprobation.

— Non... dit-il. Pas d'eau-de-vie !... C'est l'eau-de-vie qui a perdu, jadis, mes amis.

Et avec une sorte d'effroi, il ajouta, à voix basse :

— Cette fois, ça me tuerait !...

Puis, haut, au tenancier ? demanda le garçon qui disparaissait.

— Un lait, répondit, bolletie presque l'autre, comme honteux de commander cette consommation.

Cependant, une tempête de brocards se déchaîna dans le débit. Les consommateurs qui s'y trouvaient — ainsi que rôdeurs et inquiétants éphèbes — déconcertent à l'hôte me ait lait de grossière [illegible].

— Ho lait ? Ch lait ? Ia !

— Mon pauv' vieux, t'as donc pas regardé la boîte ?

— On ne rend pas de ça, ici...

— On n'a sent que du lord-boyau...

— Du fil-en-quatre ?

— De l'eau-d'aile !

— Monsieur fait probablement partie d'une société de tempérance ?

— Bêche nature, le frère...

— Il en a une couche !

L'homme ne répondit pas un mot. Seulement, il eut un imperceptible haussement d'épaules.

Cependant le garçon lui avait apporté son lait. Il le paya et, lentement, il se mit à le boire.

L'artillerie des quolibets fit rage de nouveau.

— Ces qu'il va avaler ça tout de même... Y a pas d'erreur !

— Bois pas tout !

— La ferme !

— Laisse-en !...

— Le tiers !...

— Quelle santé !...

A ces mots, le buveur de lait regarda fixement le groupe de ses pas respectueux irrespectueux.

Il dit tranquillement, d'une voix posée :

— Vous dites : quelle santé !... Jeunes gens, vu !...

— Qu'est-ce qu'il raconte, hein ? le petit père ?

— Il raconte, les amis, que s'il est qu'il vient du lait, ce n'est pas dû à ses [illegible]

Moi aussi, j'en buvais du « sirop d'abyne ». Savez-vous ce que ça m'a donné ?

— Ça guérit les [illegible] ?

— Ça a l'alcool qui m'avait [illegible] après m'avoir fait dégoûter sur le pavé, [illegible] le trouvait. Passion [illegible] qui [illegible] et me quelle !... Aussi, tout à l'heure, en entrant ici, j'étais pas à [illegible] ... [illegible] ... [illegible] ... [illegible] ... [illegible] ... [illegible] ... [illegible] ... [illegible] ... [illegible] ... [illegible] ... [illegible] ... [illegible] ... [illegible] ... [illegible] ... [illegible] ... [illegible] ... [illegible] ... [illegible]